

Valeyres-sous-Rances, le 10 avril 2025



Commune de
1358 Valeyres-sous-Rances

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 29/25 : Demande d'octroi d'un prêt de CHF 35'000.00 pour le remplacement du système de cibles électroniques

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Afin de remplacer son système de cibles électroniques, la Société de tir sportif le Goupil (ci-après la Société) sollicite la Commune pour l'octroi d'un prêt de CHF 35'000.00 remboursable sur dix ans et permettant à la Société de financer un investissement total de CHF 72'628.20. La Municipalité a considéré cette sollicitation en étudiant les états financiers de la Société et en évaluant la capacité à rembourser de cette dernière.

II. Exposé des faits

Introduction

Fondée en 1897, la Société est propriétaire du stand de tir depuis 1945 et compte actuellement une soixantaine de membres, dont 25 licencié-e-s. A côté des participations à des concours de tir dans le canton de Vaud et en Suisse (environ 30 participations), la Société organise chaque année une dizaine d'entraînements, un tir en campagne, un tir de clôture, ainsi que le traditionnel tir du Goupil au mois de mai. Le système de cibles électroniques aujourd'hui en fonction date de 1994 et compte quatre cibles, reliées à un système de comptabilisation des points, et qui enregistrent environ 10'000 coups par année. En tant que propriétaire du stand de tir, la Société exploite aussi la buvette, qui a été refaite en 2011, et qui est disponible à la location pour les membres ou pour les autres personnes, résidentes de la Commune ou non.

Prévu pour une durée de vie allant de 25 à 30 ans, le système de cibles électroniques de la Société est aujourd'hui entièrement amorti et montre des signes de faiblesse, même si les tirs peuvent encore être tenus sans problème particulier. Au-delà de prévoir un remplacement de ce système avant que celui-ci ne soit plus fonctionnel, il convient de souligner qu'il n'existe plus de garantie sur les cibles actuelles, que les pièces détachées nécessaires à l'entretien ne sont plus en stock et que le service après-vente n'est plus proposé en raison de l'âge de l'installation. Ces éléments justifient ainsi un

remplacement des différentes composantes du système, à savoir des moniteurs de tireur avec télécommande et détecteur de départ de coups, des appareils de commande tactile avec imprimante, des cadres de cibles, des changeurs de cibles, ainsi que des câbles et du matériel d'installation. Le coût des travaux devisés se décline comme suit :

• Système cibles électroniques SA9006 (4x CHF 15'584)	CHF	62'336.00
• Installation et mise en service ligne 300m (4x CHF 750)	CHF	3'000.00
• TVA (8,10% de CHF 65'336.00)	CHF	5'292.20
• Travaux d'électricité effectué par la Société	CHF	2'000.00
Total	CHF	72'628.20

Besoin de financement

Le plan de financement élaboré par la Société précise que l'investissement de CHF 72'628.20 est financé à hauteur de CHF 22'628.20 avec les liquidités de la Société, de CHF 13'000.00 par des avances sur location à l'Abbaye des Carabiniers de Valeyres-sous-Rances et à l'Abbaye d'Orbe et de CHF 2'000.00 par du sponsoring. La différence, à savoir CHF 35'000.00, est financée par un prêt sans intérêt octroyé par la Commune, qui sera remboursé sur dix ans (CHF 3'500.00 par année), voire sept ou huit ans, avec un remboursement possible de CHF 5'000.00 par année dès 2029. Cette augmentation du remboursement annuel découlera du remboursement complet du crédit qu'avait contracté la Société auprès de la Banque Raiffeisen lors de la réfection de la buvette.

Appréciation des risques

Avant d'apprécier les risques que prendrait la Commune en tant que créancière de la Société, il convient de relever qu'un prêt de la Commune se prête dans cette situation puisque la Société est propriétaire des installations de tir, notamment d'un bâtiment (le stand de tir). En cas d'arrêt des activités et de liquidation de la Société, ces installations pourront être réalisées et reprises par les autres utilisateurs des installations.

Cela étant dit, la Municipalité est d'avis que, selon les états financiers de la Société, cette dernière est suffisamment solvable pour rembourser le prêt de CHF 35'000.00 sur la période invoquée. Dans une année ordinaire (par exemple 2023 et 2024), le bénéfice est de CHF 5'000.00 (CHF 4'364.71 pour 2023 et CHF 5'739.73 pour 2024).¹ A cela s'ajoute environ CHF 2'000.00 de bénéfice lié à la soirée annuelle de soutien organisée en 2024, et qui sera répétée, ou la possibilité d'émettre des parts de soutien (en plus de celles émises pour financer la réfection de la buvette). Toutefois, pour être exhaustif, il y a lieu de retrancher du bénéfice annuel pertinent CHF 1'000, afin de tenir compte des avances sur location de CHF 13'000.² Par ailleurs, dès 2029 le remboursement annuel de CHF 2'000.00 du crédit Raiffeisen précité sera terminé. Ceci permettra d'affecter une somme supplémentaire similaire au remboursement du prêt de la Commune. Après avoir remboursé le prêt de la Commune dans une dizaine d'années au maximum, la Société pourra créer des réserves pour le futur remplacement du système de cibles électroniques. Des réserves n'ont pas pu être constituées pour le remplacement à prévoir en 2025 car les moyens financiers ont été affectés à la réfection de la buvette en 2011.

Si toute opération de prêt revêt un risque de non-remboursement, le risque est dans le cas présent raisonnable selon la Municipalité, en raison des éléments ci-dessus, mais également en raison des activités soutenues de la Société et des clauses qui figurent dans le contrat de prêt (en particulier l'obligation d'utiliser le solde de liquidation pour rembourser entièrement le prêt). A cet égard, le contrat de prêt précise notamment les conditions en cas de retard ou de défaut, les conditions suspensives, les clauses de révision et la résolution en cas de liquidation de la Société.

¹ Les comptes de résultat de la Société sont établis sans amortissements.

² La somme de CHF 1'000 correspond à la moyenne annuelle des rentrées de location du stand lors des abbayes d'Orbe (CHF 1'100 tous les deux ans) et de Valeyres-sous-Rances (CHF 900 tous les deux ans).

III. Incidences financières

L'octroi d'un prêt de CHF 35'000.00 à la Société se traduira par une diminution identique des liquidités de la Commune. Cette opération n'implique pas de coût direct pour la Commune, mais se traduit par deux types de coûts d'opportunité (le coût d'opportunité correspond à ce qu'il la Commune refuse en octroyant un prêt sans intérêt), non additionnels. Le premier type représente les produits financiers auxquels la Commune refuse en prêtant des fonds sans intérêt à la Société (la Commune refuse à un taux d'intérêt de plusieurs points de pourcentage). Le second est la rémunération, à savoir le ou les taux d'intérêt, du placement des liquidités qui auront été prêtées à la Commune et qui ne figurent plus à l'actif du bilan de cette dernière. Il est utile de relever que ces deux types de coûts d'opportunité sont limités dans un contexte où l'inflation est faible, ce qui est actuellement le cas en Suisse (0,30% d'inflation en février 2025 par rapport à l'année précédente).

IV. Conclusion

Au vu des éléments relevés ci-dessus, la Municipalité de Valeyres-sous-Rances invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

vu le préavis municipal no 29/25 : Demande d'octroi d'un prêt de CHF 35'000.00 pour le remplacement du système de cibles électroniques ;

entendu le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier ;

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- la Municipalité est autorisée à octroyer un prêt de CHF 35'000.00 à la Société de tir sportif le Goupil selon les conditions précisées ci-dessus ;
- cette somme sera prélevée sur la trésorerie courante ;

DECHARGE

La Municipalité et la commission des finances de leur mandat.

Adopté en séance de Municipalité le 8 avril 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique

A. Baumann

A. Baumann



La secrétaire

L. Sanchez

L. Sanchez

Municipal responsable : M. Jonathan Massonnet – 076 412 48 69